

ANIMATEUR / ANIMATRICE CENTRE DE LOISIRS ET TEMPS MERIDIEN

1 - POSITION DANS L'ORGANIGRAMME

- Service : Jeunesse Vie Scolaire et Sport
- Structure : Accueil de Loisirs sans Hébergement
- Supérieur hiérarchique direct : Coordinatrice Enfance

2 - MISSIONS

- Encadrer un groupe d'enfants. Organiser et animer des activités ludiques, sportives, artistiques ou manuelles correspondant à leur âge sur les temps péri et extra scolaires.
- Assurer le service repas en cantine scolaire (mise en place et service)
- Assurer l'accompagnement des repas et l'animation sur le temps méridien dans les établissements scolaires

3 - NATURE ET ETENDUE DES ACTIVITES

- Définition, avec l'ensemble de l'équipe d'animation, des projets pédagogiques
- Préparation et menées d'animations adaptées au temps des interventions et à l'âge des enfants.
- Mise en place de la salle de restauration (couverts, eau).
- Participation aux activités du service jeunesse vie scolaire et sport

Implications ponctuelles dans le fonctionnement du service

4 – CONTRAINTES DU POSTE

Les journées de travail, pendant les vacances scolaires, peuvent atteindre 10 heures.

5 – LIAISONS FONCTIONNELLES

- Internes : Ensemble du service
- Externes : bénévoles,

6 – PROFIL DE COMPETENCES

SAVOIRS	SAVOIR-FAIRE	SAVOIR-ETRE
<ul style="list-style-type: none">- BAFA- Bonne connaissance du public 3/12 ans- Maitrise de l'informatique- Permis de conduire depuis plus de 2 ans- Bonne connaissance de la réglementation ALSH	<ul style="list-style-type: none">- Rechercher, préparer des activités- Adapter les activités par rapport aux publics- Animer des activités- Ecouter !- Expliquer, Accompagner avec bienveillance- Appliquer et faire appliquer les normes et les consignes de sécurité- Observer- Etre force de propositions- Sens de l'organisation- Gérer le temps- Sens des responsabilités	<ul style="list-style-type: none">- Pédagogie- Ecoute- Pédagogue- Ecouter avant d'agir- Créativité- Disponibilité- Résistance physique- Esprit d'équipe- Ouverture d'esprit- Adaptabilité- Rigueur dans le travail

Poste à pourvoir à compter du 27/02/2023
Sur la base de 19 heures hebdomadaires.